

Loi de généralisation du Revenu de Solidarité Active et de réforme des politiques d'insertion

Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 J.O. du 3-12-2008

Revenu de Solidarité Active

Le R.S.A. : une Prestation subsidiaire

- **qui concerne :**

- ✎ **Personne âgée de plus de 25 ans ou ayant à charge un ou plusieurs enfants (CASF, art. L.262-4 modifié)**

Sont exclues les personnes en congé parental, sabbatique ou sans solde ou encore en disponibilité

- **qui remplace :**

2 minima sociaux : R.M.I. et A.P.I.

3 mécanismes d'intéressement :

Prime forfaitaire de retour à l'Emploi

Prime de retour à l'emploi

l'intéressement temporaire

Revenu de Solidarité Active

Dépôt et instruction des demandes de RSA

à titre gratuit et au choix du demandeur

- Services départementaux
- C.C.A.S. et C.I.A.S.
- C.A.F. et C.M.S.A.
- Associations ou organismes agréés
- Pôle emploi

Obligation d'informer les personnes de leurs droits et devoirs

Mode de calcul

Il varie selon que

Vous avez une activité professionnelle

- 1 – Déterminer le **Revenu Garanti =**
 - le **Socle** en fonction de la composition familiale
 - + **62% des revenus d'activité professionnelle**
- 2 – Le **RSA** (socle et/ou chapeau) =
 - **Revenu Garanti – Ressources**

Vous n'avez pas d'activité professionnelle

- RSA Socle en fonction de la composition familiale
- ou
- RSA majoré : si personne seule avec enfant à charge
 - dans la première année de séparation
 - avant les 3 ans du dernier enfant

Un test d'éligibilité peut être effectué sur Internet ou auprès d'organismes agréés

Revenu de Solidarité Active

Modalités de Calcul du R.S.A.

La personne ne travaille pas

- R.S.A. = A.P.I. ou R.M.I

La personne reprend une activité

- R.S.A. = complément de revenus
ex : Activité à $\frac{3}{4}$ temps : Salaire = 771€ + R.S.A. : 101 €

La personne travaille

- R.S.A. = complément de revenus
ex : Couple mono-actif : Salaire = 1 028 € + RSA : 174 €

Revenu de Solidarité Active

Sortie du R.S.A.

- ✧ **Personne seule** : 1.04 S.M.I.C. net temps plein
- ✧ **Couple** : environ 1.4 S.M.I.C.
- ✧ **Parent isolé + 1 enfant** : 1.64 S.M.I.C.
- ✧ **Couple 1 à 3 enfants** : 1.7 à 1.8 S.M.I.C.

Revenu de Solidarité Active

Droits et devoirs du bénéficiaire

(et conjoint, concubin, partenaire pacsé, **cosignataire** du contrat)

- ✧ **Droit à un accompagnement social et professionnel avec un référent unique**
- ✧ **Possibilité de versement d'une aide ponctuelle personnalisée de retour à l'emploi (1 000 € maximum : F.N.S.A.)**
- ✧ **Devoir de rechercher activement un emploi ou de créer son activité, de s'insérer socialement et professionnellement.**

Revenu de Solidarité Active

Réforme des droits connexes

- ✧ Attribution en fonction des ressources et de la composition du foyer **(et non plus en fonction du statut du demandeur)**
- ✧ Le R.S.A. est exclu des ressources prises en compte pour le calcul de la CMU-C
- ✧ Forfait logement : % du R.M. Garanti

Revenu de Solidarité Active

II - Orientation – Accompagnement

Modalités d'orientation : une innovation

- ***Critères définis par conventions entre le département et :***
 - ↳ Le pôle emploi
 - ↳ L'Etat
- ***le cas échéant :***
 - ↳ La Maison de l'Emploi
 - ↳ Les personnes morales gestionnaires du P.L.I.E.
 - ↳ Les organismes payeurs du R.S.A.
 - ↳ Un représentant des C.C.A.S. et C.I.A.S.

Revenu de Solidarité Active

Objectifs de l'accompagnement :

Pour les personnes ne travaillant pas

- ✧ Remobiliser la personne
- ✧ Faciliter la recherche d'emploi
- ✧ Consolider ses capacités professionnelles

Pour les personnes en activité

- ✧ Rendez-vous annuel avec le référent du Pôle Emploi pour faire le point sur la situation professionnelle et les améliorations possibles

Revenu de Solidarité Active

**Constitution d'équipes pluridisciplinaires
par le Président du Conseil Général, composées :**

- ✧ **d'agents du Pôle Emploi et de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle**
- ✧ **de représentants du département**
- ✧ **de représentants des Maisons de l'Emploi**
- ✧ **de représentants des bénéficiaires du R.S.A.**

Revenu de Solidarité Active

Rôle des équipes pluridisciplinaires :

Organes de consultation

- ✎ **Pour décision de réorientation vers organismes compétents en accompagnement social ou professionnel**
- ✎ **Préalable à toute mesure de réduction, suspension du R.S.A.**

Revenu de Solidarité Active

Suspension totale ou partielle et Radiation du R.S.A.

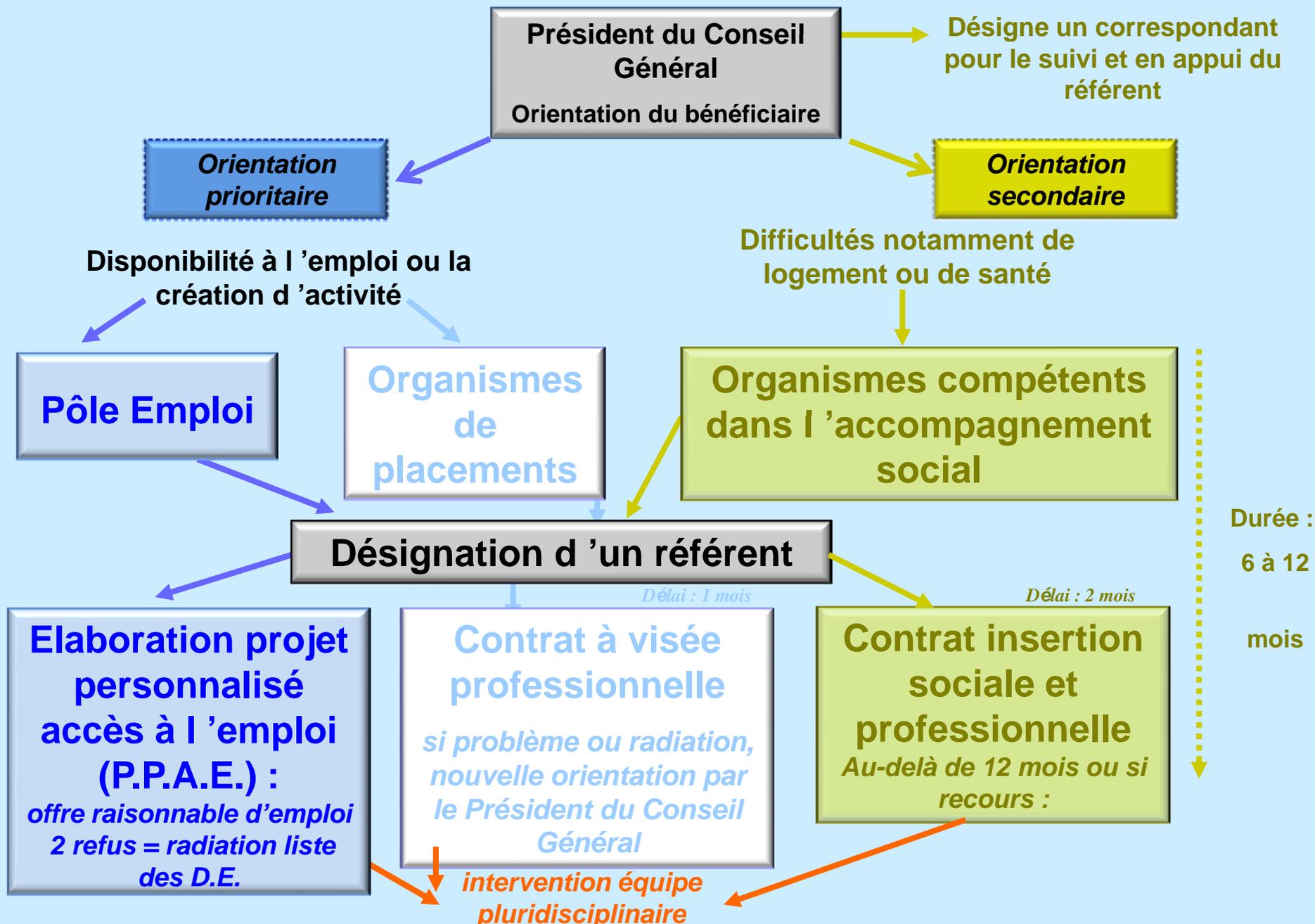
(Art. L.262-37 modifié)

- ✧ **Non respect du fait du bénéficiaire des délais d'établissement, de renouvellement du P.P.A.E. ou du contrat d'insertion**
- ✧ **Radiation du bénéficiaire accompagné par Pôle emploi des listes des demandeurs d'emploi**
- ✧ **Refus des contrôles prévus par la loi**
- ✧ **Radiation du dispositif au terme d'un délai fixé par voie réglementaire**

Rétablissement du R.S.A. :

- ✧ **Dans l'année qui suit la suspension ou la radiation sous réserve de signature d'un P.P.A.E. ou nouveau contrat d'insertion**

R.S.A. – Orientation - Accompagnement



Revenu de Solidarité Active

III - Contrôle - Recours

Contrôle des bénéficiaires du R.S.A.

- ✧ **Demandes d'informations nécessaires à l'identification du foyer entre les instructeurs du R.S.A. et les :**
administrations publiques, services fiscaux, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, organismes publics et privés concourant aux dispositifs d'insertion, versant des rémunérations

Revenu de Solidarité Active

Contrôle des bénéficiaires du R.S.A.

- ✧ Croisement **mensuel** de fichiers C.A.F. – C.M.S.A. et Pôle emploi
- ✧ Envoi **mensuel** au Président du Conseil général par les organismes payeurs :
 - de la liste des allocataires dont la situation a été modifiée
 - de la liste des allocataires ayant fait l'objet d'un contrôle, sa nature et son issue

Revenu de Solidarité Active

Contrôle des bénéficiaires du R.S.A.

- ✧ Envoi **mensuel** au Président du Conseil Général par Pôle emploi de la liste des inscriptions et radiations sur la liste des demandeurs d'emploi
- ✧ Signalement par les organismes payeurs du R.S.A. de toute situation de travail illégal d'un allocataire ou d'un membre du foyer R.S.A.
- ✧ Prise en compte des éléments de train de vie : patrimoine mobilier et immobilier

Revenu de Solidarité Active

Recours contre décision prononcée

- ✧ **Recours administratif auprès du Président du Conseil général et soumis pour avis à la Commission de Recours Amiable : instance interne aux organismes payeurs (anciennement recours gracieux)**
(Bénéficiaires du R.S.A. pourront être représentés par des associations constituées depuis 5 ans au moins et œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion)
- ✧ **Recours contentieux relève du tribunal administratif**

Revenu de Solidarité Active

Politiques d'insertion

Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.)

- Délibération du Conseil général avant le 31 mars de chaque année sur le P.D.I.
- Conclusion par le département, pour la mise en œuvre du P.D.I., d'un **Pacte Territorial pour l'Insertion** avec les parties intéressées déjà citées, les organisations syndicales, les organismes consulaires, les collectivités territoriales dont la Région et les associations travaillant dans l'exclusion.

Déclinaisons locales possibles par décision du Président du Conseil général

Revenu de Solidarité Active

Politiques d'insertion

Contrat Unique d'Insertion
Mise en place au 1^{er} janvier 2010

- **Secteur marchand : C.I.E.**
- **Secteur non marchand : C.A.E.**